



Communiqué de presse du Groupe Hospitalier du Havre

Mercredi 10 avril 2019

Suite à l'article paru dans Paris-Normandie le 10 avril 2019, le Groupe Hospitalier du Havre souhaite apporter les éléments de réponse et de compréhension suivants :

- « A Janet, ils sont trois dans une chambre individuelle »

« Six mois plus tard, le réalisateur apprend de la bouche des infirmiers syndicalistes que les postes débloqués en juillet 2018 à la suite de leur mouvement n'étaient que temporaires » :

Afin de pouvoir hospitaliser les patients qui le nécessitaient, le capacitaire en lits a dû être augmenté au fil des années. Pour ce faire, certaines chambres à 1 lit ont été doublées, et certaines chambres à 2 lits, triplées.

Fin juillet 2018, une unité provisoire de 22 lits a été ouverte, afin d'y installer les patients étant sur une phase de sortie, conformément aux termes de l'accord. Cette unité a permis de désengorger les unités d'hospitalisation de Pierre Janet et de supprimer les lits supplémentaires. Les 22 patients ont ainsi pu trouver une structure adaptée à leur prise en charge. L'unité a fermé le 1^{er} décembre 2018.

Afin de la faire fonctionner, 19,5 postes ont été créés, puis redéployés sur les pavillons d'hospitalisation de l'hôpital Pierre JANET à partir du 1^{er} décembre.

En outre, au regard de la sur-occupation aux urgences, la Direction avait accordé dès juin 2018, la création de 2 postes infirmiers supplémentaires pour les Urgences Psychiatriques.

Enfin, à compter de septembre 2018, 12,8 ETP soignants ont été créés afin de constituer un pool de nuit. L'objectif de ce pool est de pallier les absences de nuit.

La nomination d'un cadre référent et la création de la commission des partenariats permet un travail quotidien d'échanges avec les divers partenaires sociaux, et médico-sociaux du Territoire. L'objectif est de mieux se connaître et de fluidifier les échanges afin d'envisager conjointement les solutions d'amont et d'aval possibles pour les patients suivis en psychiatrie.

Au total, 34,3 postes **pérennes** ont été créés en psychiatrie à partir de juillet 2018. La Direction du GHH regrette que le journaliste n'ait pas vérifié ces informations sauf à vouloir faire du sensationnalisme.

« Un malade autiste lourdement atteint vit seul dans l'ancienne salle de télévision "transformée en pièce de confinement" » :

Les équipes médicales et soignantes personnalisent les prises en charge des patients. De ce fait, dans certains cas, il peut être décidé de façon collégiale qu'un patient ait accès à une zone particulière plus adaptée à ses besoins en journée, et à sa chambre le soir. L'objectif est de pouvoir offrir un lieu adapté au patient et une surveillance soignante facilitée.

« La caméra s'attarde sur une salle de bain insalubre. Des fils dénudés traînent sur le carrelage humide » :

La salle de bain n'est pas insalubre. Elle va cependant être refaite dans le cadre des travaux de création d'une Unité Protégée dans le pavillon Caravelle qui ont commencé. Le fil identifié comme « dénudé » est en fait le fil conducteur de terre, qui est conforme aux préconisations de sécurité.

« Dans une chambre, les malades ne voient plus le jour. Le volet est bloqué depuis des mois et n'a toujours pas été réparé » :

Il y a, dans une unité, deux chambres qui ont nécessité l'intervention à plusieurs reprises, du service technique pour les volets roulants. Dans les deux cas, la pièce nécessaire était en commande au moment du reportage. Depuis **janvier 2019**, ces volets sont à nouveau opérationnels.

Sur ces deux derniers points, il ne saurait persister l'idée que l'hôpital Pierre JANET est à l'abandon ou délaissé par les services techniques du GHH. La gestion de l'hôpital JANET est identique à celle des autres sites du GHH. Pour rappel, l'établissement dispose d'avis d'exploitation et de sécurité incendie tous favorables, ce qui démontre le bon entretien des locaux. 300 000 euros de travaux pour l'unité Caravelle et la future unité d'accueil de crise (UAC) vont être dépensés dans les semaines qui viennent, en plus des 15 millions d'euros de rénovation de locaux programmés sur la période 2020-2024.

« Un peu plus loin, il y a des matelas par terre » :

La direction dément formellement que des patients se soient vus proposer comme lit, un matelas posé à même le sol, depuis la sortie de crise. Aucun matelas par terre n'est installé dans les pavillons depuis plusieurs années. Face à l'accroissement de la demande en hospitalisation, le GHH a privilégié l'augmentation capacitaire telle que présentée dans le point ci-dessus et en aucun cas l'installation de matelas par terre.

Exceptionnellement, il arrive que l'état du patient nécessite sa protection et celle des autres (ex : risque de chute, risque de détournement du lit qui se transformerait en bélier). Il peut alors être décidé l'installation du matelas au sol le temps du danger. Il s'agit là d'une prescription médicale, notamment pour éviter la contention physique.

« Tous mes quarts, je les fais seule. La nuit il m'arrive d'être seule à devoir gérer 15 patients en crise » :

Dans les structures d'hospitalisation pour adultes, l'effectif de nuit est de 3 à 4 personnes en fonction des services. En cas d'absence inopinée, les équipes s'auto-remplaçaient. Dans ce cas, les professionnels organisaient leur présence dans les unités en fonction de l'état des patients. Depuis janvier 2019 et la mise en place du pool de remplacement de nuit, cette pratique devient exceptionnelle. En outre, nous n'avons pas connaissance d'une unité dans laquelle il y aurait eu 15 patients en crise en même temps.

« Quand on voit que le patient s'agite, on donne des cachetons, on les attache, on ferme les portes » :

Tout traitement médicamenteux ou de contention / d'isolement, doit être réalisé sur prescription médicale, au regard de l'état du patient. La prise en charge des crises d'agitation est de la compétence médicale, qui peut avoir recours aux traitements médicamenteux et/ou à la contention physique. Cette dernière est d'ailleurs peu utilisée sur le Pôle (23 en 2018). La Direction du GHH s'étonne donc qu'un soignant sous couvert d'un « on » s'arroge les compétences d'un médecin.

« Il faudra cependant encore du temps pour que les patients et les soignants voient leur vie quotidienne s'améliorer » :

Une sur-occupation persiste (10 lits supplémentaires en moyenne sur l'institution depuis début de l'année 2019). Cependant, des protocoles d'actions ont été mis en place. A ce jour, même si l'occupation reste supérieure à 100%, ces mesures ont permis de diminuer de 4 points le taux d'occupation sur les trois premiers mois de l'année 2019, comparés aux trois premiers mois de 2018. La situation s'améliore mais il reste encore beaucoup de travail et de projets à mener pour prévenir et éviter les hospitalisations.

Avec le renfort des 34,3 ETP, une certaine sérénité de fonctionnement a pu être retrouvée avec de nouveau la possibilité de faire fonctionner les ateliers thérapeutiques dont certains avaient été mis en suspens et des filières de sorties ont pu être travaillées avec les partenaires et sont en cours de renforcement.

Avant la diffusion du reportage, la direction du GHH s'inquiète du parti pris du réalisateur qui n'a pas pris la peine de recouper certaines informations ou qui évoque des situations qui n'ont jamais existé, ou qui n'existent plus, ou qui sont en train d'être réglées.

La Direction du GHH déplore que seule cette image péjorative de la psychiatrie soit véhiculée dans les médias. Elle rappelle que les professionnels, tant médicaux que non médicaux, sont investis et motivés pour apporter soin et accompagnement aux patients afin de leur permettre de mieux vivre avec leur maladie au sein de la société.

Contact

Service Communication du GHH

02 32 73 30 58